



COURS FACULTATIFS | EXAMEN OBLIGATOIRE

Musique militaire

Pour entrer dans la musique militaire, il faut jouer d'un instrument depuis plusieurs années et réussir l'examen technique musical.

Instruments et cours

Alto, baryton, basse, euphonium, basson, flûte, bugle, clarinette, cornet, percussions, tambour de marche, caisse claire, claviers, hautbois, timbales, saxophone, batterie, trombone, trompette, cor, instruments spéciaux selon accord

Participation

Les jeunes dès 16 ans et jusqu'à l'âge du recrutement se préparent de façon ciblée à l'examen technique (connaissances de base, théorie musicale, lecture de partition, exécution d'une pièce libre) et reçoivent des informations générales sur la musique militaire.

Durée des cours

Trois modules de trois heures

Inscription aux cours

Instruments à vent : sociétés de musique cantonales
Percussions : Association suisse des musiques de jeunes (ASMJ)
Tambours : fédérations de l'Association suisse des tambours et fifres (ASTF)

Examen technique

1/2 journée, dès 18 ans révolus et après avoir accompli la journée d'information. L'examen technique peut être achevé avant ou après le recrutement. L'examen n'est toutefois valable que douze mois et ne peut être passé qu'une seule fois.

Inscription à l'examen technique

Centre de compétence de la musique militaire

Informations

Centre de compétence de la musique militaire
Aide à l'instruction
Caserne
3000 Berne 22
Tél. 058 464 78 21
www.militaermusik.ch
info@militaermusik.ch